PRÉFET D'EURE-ET-LOIR *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	Secrétariat Général Commun Départemental d'Eure-et-Loir	Service immobilier – logistique – relation avec les usagers

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A DES TRAVAUX DE SECURISATION DES FACADES DE LA RESIDENCE DU PREFET SITUEE 2 PLACE JEAN MOULIN – CHARTRES (28000)

CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT)

Numéro de consultation : 2026_SGCD28_SECURISATION_FACADES

Procédure de passation : Procédure adaptée (MAPA)

Date de limite de remise des offres : ***05 novembre 2026 à 17:00***

Règles de rédaction des réponses

1.1. Mise en page

- La police d'écriture sera « arial » ou « times new roman » de taille 11.
- Le nombre de pages maximum est fixé à 30 pages hors page de garde, sommaire et le chapitre 1 sur les règles de rédaction du document.
- Aucune page au-delà des limites imposées ne seront analysées.
- Un mémoire complémentaire pourra être transmis sans pouvoir excéder 20 pages.

1.2. ***Annexes autorisées***

- Organigramme de l'organisation prévue
- Planning d'exécution des travaux
- Les CV complets des intervenants anonymisés
- Les fiches techniques et certifications des matériaux utilisés

CRITÈRE D'ATTRIBUTION N°1 – VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE – 40 %

1.1 - Sous-critère n° 1 : Méthodologie proposée pour l'exécution des travaux (15%) :

- ➔ Délai d'exécution des prestations : proposition d'un planning réalise et cohérent conformément au calendrier proposé dans le CCAP à l'article 12.3.1
- ➔ Présenter les phases prévues pour l'exécution des travaux : enchaînement des phases, coordination avec les intervenants, mention des phases de travaux bruyant en respectant la charte « faible nuisance).
- ➔ Organisation générale du chantier : pilotage, interface avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, la gestion des intervenants, etc.
- ➔ Mode opératoire pour la dépose des corniches, la réfection des maçonneries et enduits, et les précautions pour le bâti existant.

1.2 - Sous-critère n° 2 : Moyens humains et matériel (15%) :

- ➔ Installation du chantier
- ➔ Encadrement du chantier : désignation des encadrants avec CV précisant leurs expériences (conducteur, chef de chantier, chef d'équipe, etc), prévision du nombre de jour conducteur + nombre de jour de chef de chantier rapporté à la durée du chantier (4 mois)
- ➔ Moyens matériels dédiés : équipements spécifiques pour la mise en place des échafaudages, dispositifs de sécurité et outils pour le ravalement de façade

1.3 - Sous-critère n° 3 : Mesures prises pour garantir la sécurité et la qualité des travaux (10%) :

- ➔ Mesure pour garantir la sécurité des intervenants, des occupants, des opérateurs et du public (filets de protection, garde-corps, etc)
- ➔ Moyens mis en œuvre pour garantir l'hygiène sur le chantier
- ➔ Qualité d'exécution : autocontrôles, échantillons, points d'arrêt

CRITÈRE D'ATTRIBUTION N°2 – VALEUR FINANCIÈRE DE L'OFFRE – 50 %

Pour rappel, le prix sera évalué sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) non valorisée ainsi que son option chiffrée.

CRITÈRE D'ATTRIBUTION N°3 – VALEUR ENVIRONNEMENTALE DE L'OFFRE – 10 %

1.1 - Sous-critère n° 1 : Choix des matériaux à faible impact (2%) :

- ➔ Choix de matériaux recyclables ou à faible impact environnemental : le candidat doit ici fournir les fiches techniques et certifications démontrant que les matériaux utilisés contribuent à réduire l'empreinte carbone du projet de travaux.

1.2 - Sous-critère n° 2 : Revalorisation – gestion des déchets (5%) :

- ➔ Le soumissionnaire est évalué sur la démarche et le processus qu'il met en œuvre pour favoriser le réemploi ou la réutilisation des produits déposés depuis le chantier mené dans le cadre du présent marché et la valorisation des déchets de chantier en fin de vie. Le candidat doit expliquer comment les matériaux retirés sont réutilisés ou recyclés pour limiter leur impact environnemental.
- ➔ Méthodologie de tri et recyclage : dispositions pour le tri, la revalorisation et l'élimination des déchets générés par les travaux

1.3 - Sous-critère n° 3 : Réduction des nuisances (3%) :

➔ Mesures pour limiter les émissions de poussières, les impacts sonores, les impacts visuels et les vibrations